

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

**PROCES VERBAL des délibérations du Conseil  
Municipal**

**Séance du 12 octobre 2013**

Date de la convocation : 08.10.13

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

**Le 12 octobre**, à 09h00, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame **Nadine BOUTONNET, Maire**, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 8 octobre, conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à **l'ordre du jour, ci-après :**

- |  |         |
|--|---------|
| 1. ALSH : Avenant à la convention 2013 FAL/Commune             | 2013-51 |
| 2. Personnel : contrat assurances risques statutaires 01.01.14 | 2013-52 |
| 3. MP travaux Champ Bernard : choix d'un candidat              | 2013-53 |
| 4. MP Etude Chaufferie Groupe scolaire : choix d'un candidat   | 2013-54 |

**QUESTIONS DIVERSES**

**Etaient présents** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

**CHALARD Christine, DA SILVA Aristide, DE ABREU Jérôme, GANNE Philippe, LAURENT Michel, LEVADOUX Jean-Jacques, MIGNOTTE Pascal, SURZUR Laurence, TAVERNIER Karine,**

**Absents et excusés :** **CHERVALIER Jean-Paul (pouvoir à Jean-Jacques Levadoux, JOUVE Isabelle (pouvoir à Christine Chalard), MERLE Virginie (pouvoir à Michel Laurent), PASTOR Abel (pouvoir à Nadine Boutonnet)**

**Absent :** **AUBERT Marie-Christine, COUTURIER Philippe, VASSORT Alain, VALLERY Myriam.**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 18, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités locales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Christine Chalard est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance et fait part des pouvoirs remis.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2013.**

Les membres du conseil sont invités à faire part de leurs remarques.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

*Paraphe*

**QUESTION N° 1 :**

**Délibération n° 2013-51**

**OBJET : fonctionnement ALSH – Avenant n° 1 à la convention FAL/Commune 2013**

Rapporteur : Christine Chalard

Christine Chalard rappelle que, depuis 2006, plusieurs conventions ont été signées avec la Fédération des Œuvres Laïques (FAL) ayant pour objet l'organisation et la gestion d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), sur la base d'un partenariat fort entre la FAL, la CAF et la Commune.

Vu, la convention 2013,

Vu que la mise en œuvre de la réforme gouvernementale des rythmes scolaires implique une modification du fonctionnement de l'ALSH,

Christine Chalard expose l'avenant à la convention 2013 proposé par la FAL pour la fin de l'année en cours et exposant les nouvelles modalités de gestion : activités, personnel, locaux et financement,

**Il est demandé au Conseil municipal son approbation à cette convention.**

**Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

✕ **APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention 2013,**

✕ **MANDATE Madame le Maire pour signer cet avenant et les documents qui lui sont liés.**

Christine Chalard ajoute que ce nouveau fonctionnement implique la suppression de la régie municipale « garderie » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013. Un arrêté du Maire sera pris en ce sens.

---

**QUESTION N° 2 :**

**Délibération n° 2013-52**

**OBJET : PERSONNEL : Contrat d'assurances des risques statutaires ADHESION AU CONTRAT GROUPE 2014-2018**

Rapporteur : Nadine Boutonnet

**Madame le Maire rappelle** que la commune a, par délibération du 23 mars 2013, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

**Elle expose** que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant par courrier du 22.08.12.

*Paraphe*

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : d'accepter la proposition suivante :**

Durée du contrat : 5 ans avec date d'effet au 01/01/2014.

**Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L :**

Risques garantis : décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, paternité, maternité, adoption

Conditions : 6.85% - franchise 10 jours – remboursement des IJ à hauteur de 80%

**Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires**

Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Maladie Grave ; Maternité-Paternité-Adoption ; maladie ordinaire

Conditions : 1,20 % pour une franchise de 10 jours par arrêt pour la maladie ordinaire uniquement.

**Article 2** : la commune autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

---

**QUESTION N° 3**

**Délibération n° 2013-53**

**Objet : Marché Public – Travaux aménagement rue Champ Bernard  
Choix d'un prestataire**

Rapporteur : Pascal Mignotte

VU, la délibération du Conseil Municipal en date du 12 janvier 2013 approuvant le projet de travaux d'aménagement de la rue Champ Bernard et son plan de financement,

VU, l'arrêté préfectoral du 5 avril 2013 accordant à la commune de Ménérol une subvention de 13 204 €, soit 30% d'un montant subventionnable de 44 012 € HT,

VU, l'Avis d'Appel Public à la Concurrence, paru le lundi 26.08.13 sur site internet,

*Paraphe*

VU, que la date limite de réception des offres a été fixée au 20 septembre 2013,

VU, que 3 dossiers de candidatures ont été reçus,

VU, que les membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission concernée par le projet se sont réunis pour l'ouverture des plis, le 25 septembre 2013, qu'ils ont analysé les dossiers et retenu ceux en conformité avec les critères pondérés énumérés au règlement de la consultation, soit :

- Prix des prestations : 60%
- Délais de réalisation : 20%
- Valeur technique : 20%

**Le candidat retenu est EUROVIA, siège social 222 Avenue Jean Mermoz 63039 Clermont Ferrand cedex 2, pour un montant 34 497 € HT.**

**Pascal Mignotte propose au Conseil Municipal d'approuver le choix de la commission et de donner toute autorisation à Madame le Maire pour poursuivre le projet.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :**

- **Approuve le choix de l'entreprise EUROVIA, siège social 222 Avenue Jean Mermoz 63039 Clermont Ferrand cedex 2, pour un montant 34 497 € HT.**
- **Donne toute autorisation à Madame le Maire pour poursuivre le projet.**

Les crédits sont prévus au budget de la Commune.

Pascal Mignotte ajoute que l'entreprise interviendra à compter du 15 novembre 2013, des courriers d'information seront transmis aux habitants concernés par les travaux et un arrêté de police sera pris pour interdire la circulation - sauf riverains - dans le lotissement Champ Bernard.

---

**Question N° 4 :**

**Délibération n° 2013-54**

**Objet : Marché Public – Maîtrise d'œuvre Chaufferie Groupe scolaire  
Choix d'un prestataire**

Rapporteur : Karine Tavernier

VU, la délibération du Conseil Municipal en date du 11.07.13 autorisant Madame le Maire :

- à engager la consultation d'entreprises pour une étude portant sur la rénovation de l'installation de chauffage du Groupe scolaire,
- à solliciter toutes subventions relatives à ce dossier,

VU, l'Avis d'Appel Public à la Concurrence paru le lundi 09.09.13 sur site internet,

*Paraphe*

VU, que la date limite de réception des offres a été fixée au mardi 08.10.13,

VU, que cinq dossiers de candidatures ont été reçus,

VU, que les membres de la Commission d'Appel d'Offres et des Commissions concernées par le projet se sont réunis pour l'ouverture des plis le 11 octobre 2013, qu'ils ont analysé les dossiers et retenu ceux en conformité avec les critères pondérés énumérés au règlement de la consultation, soit :

- Méthodes de travail et moyens mis à disposition : 60%
- Prix global de la prestation : 30%
- Délais : 10%

**Le candidat retenu est JLR INGENIERIE, TALLENDE**, siège social Rue du Commerce 63450 TALLENDE, pour un montant qui dépendra de la tranche conditionnelle retenue soit :

- Tranche ferme : 5280 € HT
- Tranche ferme + tranche conditionnelle 1 : 5280 €+ 10400 € = 15 680 € HT
- Tranche ferme + tranche conditionnelle 2 : 15680 € + 640 € = 16 320 € HT
- Tranche ferme + tranche conditionnelle 3 : 16320 €+ 1440 € = 17 760 € HT

**Karine Tavernier propose au Conseil Municipal d'approuver ce choix et de donner toute autorisation à Madame le Maire pour poursuivre le projet.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :**

- **Approuve le choix du prestataire JLR Ingenierie TALLENDE, siège social Rue du Commerce 63450 TALLENDE, pour un montant variable qui dépendra de la tranche conditionnelle retenue.**
- **Donne toute autorisation à Madame le Maire pour poursuivre le projet.**

---

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

Néant

< > < > < > < > < > >

En l'absence d'autres questions, et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 10h00

*Paraphe*

**FEUILLE DE CLOTURE du Conseil Municipal du 12 octobre 2013**

**Article R 2121-9 du CGCT :** Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

**ORDRE DU JOUR**

- |  |         |
|--|---------|
| 1. ALSH : Avenant à la convention 2013 FAL/Commune             | 2013-51 |
| 2. Personnel : contrat assurances risques statutaires 01.01.14 | 2013-52 |
| 3. MP travaux Champ Bernard : choix d'un candidat              | 2013-53 |
| 4. MP Etude Chaufferie Groupe scolaire : choix d'un candidat   | 2013-54 |

**QUESTIONS DIVERSES**

AUBERT	Marie-Christine		LEVADOUX	Jean-Jacques	
BOUTONNET	Nadine		MERLE	Virginie	
CHALARD	Christine		MIGNOTTE	Pascal	
CHERVALIER	Jean-Paul		PASTOR	Abel	
COUTURIER	Philippe		SURZUR	Laurence	
DA SILVA	Aristide		TAVERNIER	Karine	
DE ABREU	Jérôme		VALLERY	Myriam	
GANNE	Philippe		VASSORT	Alain	
JOUVE	Isabelle				
LAURENT	Michel				